

Etude sur les modalités d'intervention des comités d'entreprise, comités d'action sociale, comités des œuvres sociales en faveur du départ en vacances
et
Analyse prospective sur le parc immobilier détenu en propre par ces organismes

Maître d'ouvrage : ATOUT France

Partenaires : DG CIS, UNAT, ANCV, CNT , représentants de CE/CAS/COS

CONTEXTE

Les comités d'entreprises (C.E.), comités d'action sociale (C.A.S.) et comités des œuvres sociales (C.O.S.) comptent parmi les acteurs importants des politiques sociales du tourisme en France. Ils consacrent en effet une part non négligeable de leur budget à l'aide au départ en vacances des personnes qui relèvent de leur champ de compétence.

Cette mission considérée comme traditionnelle dans leur champ d'intervention a cependant subi de nombreuses évolutions au cours des 20 dernières années, que ce soit dans l'importance qui lui est accordée ou dans les modalités de sa mise en œuvre. Pour un certain nombre de comités, leur action n'est plus de détenir un parc dédié et détenu en propriété mais de se tourner vers d'autres types d'intervention (allotements, accords avec des tours opérateurs, etc...).

Cependant, il n'existe pas d'informations fiables et complètes en la matière. La dernière étude d'ampleur menée en commun par les services en charge du tourisme et l'union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) remonte à 1994 et posait la question de l'avenir du patrimoine touristique des comités d'entreprises.

Lors des assises nationales du tourisme en 2008, le secrétaire d'Etat en charge du Tourisme a annoncé l'ouverture d'un grand chantier sur le tourisme social, dont le modèle ne contribuait plus de manière satisfaisante à l'objectif national d'égal accès aux vacances pour tous. Ouvert le 06 mars 2009, ce chantier a amené un grand nombre d'échanges au cours desquels l'importance de l'action des comités d'entreprises, comités d'action sociale et comités des œuvres sociales, par nature éparpillée, a été soulignée, ainsi que la nécessité d'en avoir un état des lieux permettant le cas échéant de les inscrire dans un nouveau modèle des politiques sociales du tourisme.

Un travail d'audition d'une trentaine de CE a été mené par le Comité National du Tourisme sur l'évolution des pratiques sociales des comités d'entreprise au cours du premier semestre 2010. Ce travail a fait l'objet d'une note de propositions d'actions.

En complément de ces éléments, et afin de mieux appréhender quantitativement la politique vacances des CE et notamment la part des dépenses vacances dans leur budget, les actions menées, les offres proposées, la répartition des séjours entre le secteur du tourisme à but non lucratif et celle relevant du secteur marchand, la D.G.C.I.S., l'U.N.A.T. et leurs partenaires confient à ATOUT France un état des lieux et une analyse sur l'évolution des politiques et actions mises en œuvre par les comités d'entreprises, comités d'action sociale et comités des œuvres sociales en faveur de l'accès aux vacances et des moyens qui y sont consacrés. Il s'agit de mieux connaître les actions menées et éventuellement les prendre en compte dans le cadre des politiques sociales du tourisme.

Une attention particulière sera accordée au patrimoine immobilier concourant au tourisme social de ces acteurs. Sur ce point, l'étude se donne pour objectif de réaliser une actualisation et de compléter les études réalisées antérieurement et notamment l'étude datant de 1994.

Le présent document constitue le cahier des charges de la consultation destinée à choisir le prestataire qui aura la responsabilité de réaliser cette étude.

OBJET DE L'ETUDE

L'étude doit proposer un « état des lieux » quantitatif et qualitatif, afin de mettre en exergue les évolutions et les tendances sur les principaux points suivants :

- Les politiques d'accès aux vacances menées par les comités d'entreprises, comités d'action sociale et comités des œuvres sociales : part des dépenses "tourisme" dans les budgets des CE, répartition entre les actions vacances, les actions loisirs-culture, la part consacrée aux vacances enfants et adolescents, niveau des moyens affectés, analyse des offres proposées, répartition des séjours et des produits entrant dans le secteur du tourisme à but non lucratif et celle relevant du tourisme marchand ...
- Les publics ciblés : catégories de personnes concernées (familles, jeunes, ...), volume des personnes concernées, critères d'aides retenus, politique tarifaire, recours à des aides complémentaires,...
- Les pratiques de mise en œuvre : part des hébergements dédiés et exclusifs (en pleine propriété ou pas), chèques-vacances, mutualisation, partenariats avec d'autres CE, accords avec des tours opérateurs, ...
- Les politiques patrimoniales : évolution des politiques sur le patrimoine détenu et/ou géré, typologie (villages vacances, colonie de vacances, mer, montagne, ...), ancienneté, mode de gestion, tendance, prospective à 5 ans, à 10 ans, ...

L'étude présentera une dimension prospective.

CHAMP GENERAL DE L'ETUDE

L'étude présentera deux volets :

- Un premier volet axé sur l'analyse des politiques sociales mises en œuvre en faveur des vacances par les comités d'entreprises, comités d'action sociale et comités des œuvres sociales. Il présentera deux phases :
 - Une phase quantitative sur 4 ou 5 points-clefs (part du budget vacance ; répartition séjours tourisme à but non lucratif/tourisme marchand ; nombre de personnes aidées ; niveau de ressources des bénéficiaires) : le nombre des CE/CAS/COS est estimé à 30 000 ;
 - Une phase qualitative : il s'agira d'interroger des organismes représentatifs afin de connaître de manière approfondie leurs politiques d'accès aux vacances sur les éléments suivants : les moyens mis en œuvre, les modalités de gestion de la politique d'aide, les partenariats, les modalités de sélection des types de vacances, les produits, les destinations, les prestataires, les perspectives d'évolution à horizon 5/10 ans. Le choix des organismes à interroger et la finalisation du questionnaire seront effectués en lien avec le groupe de pilotage. Une fiche sera élaborée pour chacun des organismes rencontrés, ainsi qu'une note de synthèse mettant en perspective les éléments recueillis.
- Un deuxième volet axé sur les CE/CAS/COS qui détiennent du patrimoine. Il présentera deux phases :
 - Une phase quantitative à partir de la réactualisation de l'étude réalisée en 1994 par CECOREL – SOMIVAL qui décrira la localisation du patrimoine, l'ancienneté, le nombre de lits, le type d'établissement, la propriété en propre ou part dans des SCI

L'étude menée en 1994 faisait état de plus de 2.000 CE propriétaires de 239.000 lits, mais il faut préciser que la moitié des lits était détenue par huit CE, le patrimoine est donc très inégalement réparti. La répartition était, en 1994, estimée ainsi :

- 50 à 200 salariés 7 % des CE sont propriétaires (chalets et meublés)
- 200 à 500 salariés 12 % des CE sont propriétaires (appartements meublés)

- 500 à 1.000 salariés 23 % des CE sont propriétaires (toute forme d'hébergement)
 - Plus de 1.000 salariés 45 % notamment villages, vacances, maisons familiales, campings
- Une phase qualitative : en accord avec le groupe de pilotage une sélection de CE, COS et CAS sera interrogée sur leur politique en matière patrimoniale, les perspectives à horizon 5/10 ans. Le questionnaire sera validé par le groupe de pilotage.

INFORMATIONS PARTICULIERES

Documents constitutifs du dossier documentaire remis par le maître d'ouvrage au démarrage de l'étude :

Le maître d'ouvrage mettra à disposition du prestataire les documents suivants :

- « Patrimoine touristique des comités d'entreprise - Quel avenir ? Inventaire et diagnostic », *CECOREL-SOMIVAL, 1994.*
- « Etude sur les structures du tourisme social et associatif », Détente, 2008
- « Impacts des Comités d'Entreprise sur l'économie touristique » (*Rapport du Conseil national du tourisme 2007*). Rapporteur Michel Leroy - Délégué de l'Association Nationale de Coordination des Comités d'entreprises, associations de tourisme et autres collectivités - *Tourisme et Travail (ANCAV-TT)*. Ce document n'étant pas une donnée publique est consultable uniquement dans les locaux du Conseil national du tourisme.
- Travaux du groupe de travail « Evolution des pratiques sociales des comités d'entreprise en matière de vacances » menés par le Comité National du Tourisme en 2010

MODALITES D'EXECUTION

Le maître d'ouvrage de la mission est ATOUT France.

Pour assurer le bon déroulement et le suivi de cette opération, l'étude sera suivie par un comité de pilotage qui se réunira au minimum 4 fois : une réunion de lancement, deux réunions à l'issue de chaque phase quantitative pour finaliser les questionnaires et pour choisir les organismes à interroger, et une réunion de restitution en fin de mission. Ce comité se réunira néanmoins autant que de besoins.

Le groupe de pilotage sera composé :

- de représentants de la DGCIS
- de représentants d'ATOUT France
- de représentants de l'UNAT
- de représentants du Conseil National du Tourisme (CNT),
- de représentants de l'agence nationale des chèques vacances (ANCV),
- de représentants de confédérations syndicales impliquées dans l'accès aux vacances par leurs actions dans les C.O.S./C.A.S./C.E.

D'autres structures pourront être invitées à venir participer à ce comité de pilotage à la demande de la DGCIS.

Les membres du comité de pilotage s'engagent à contribuer à la réalisation de l'étude en apportant leurs connaissances et en facilitant les travaux, en remettant notamment des données utiles à l'avancement de l'étude.

L'U.N.A.T. s'engage à faciliter dans le cadre de cette étude l'accès aux représentants des C.E./COS/CAS avec lesquels elle travaille ; elle met à disposition les données et études techniques d'ores et déjà en sa possession.

FORME DU RENDU

Pour le premier volet :

- Un document présentant un panorama quantitatif des CE/CAS/COS sur 4 ou 5 points-clefs
- Les fiches d'entretien pour chaque CE/CAS/COS interrogés
- Une synthèse et une prospective sur les politiques d'accès aux vacances, les publics cibles, les modalités mises en œuvre,

Pour le second volet :

- Un document présentant un panorama quantitatif du patrimoine détenu par les CE, COS et CAS
- Les fiches monographiques pour chaque CE, COS et CAS détenteurs de patrimoine interrogés
- Une synthèse présentant les évolutions et perspectives en matière de politique patrimoniale.

- Une note de synthèse générale

Les documents seront remis en 2 exemplaires papier (dont 1 non relié) et sous forme électronique au format Word sous Windows 2003 (ou compatible).

CALENDRIER

L'étude devra s'organiser sur six mois à partir de la date de notification de la commande d'étude.

MONTANT MAXIMUM DE LA MISSION

Le montant de la mission, donné à titre indicatif, ne pourra dépasser 120 000 € TTC.

ELEMENTS D'APPRECIATION DES CANDIDATURES :

Le candidat, dans le champ de la présente commande, devra faire preuve de :

- une expérience et expertise de conseil dans le domaine du tourisme
- une compétence dans l'analyse de données
- une compétence dans la pratique d'entretiens
- une connaissance du secteur de l'économie sociale et/ou de l'action sociale sera appréciée

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

Le candidat sera jugé sur :

- sa bonne compréhension des motivations du maître d'ouvrage ;
- la méthodologie proposée et son coût, notamment en termes de choix d'échantillonnage cohérent pour les phases quantitatives et qualitatives de chaque volet.
- la connaissance des problématiques liées au tourisme, à l'économie sociale et à l'action sociale ;
- ses références dans la conduite d'entretiens et l'analyse de données

PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DEVIS :

Les consultants établiront leurs propositions à partir des éléments décrits dans le présent cahier des charges ainsi qu'à partir de leur propre savoir-faire. La proposition sera détaillée et devra comporter :

- une note présentant la compréhension du sujet et proposant une approche méthodologique (pour le volet 1 et le volet 2)
- une liste de références
- la présentation du ou des intervenants pressentis pour conduire la mission
- une proposition de prix (nombre de jours, coût /journée selon la catégorie de l'intervenant) qui devra être exprimée en nombre de journées consultants.

REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres à ATOUT France est fixée **au lundi 13 septembre à 12 heures à l'adresse suivante :**

ATOUT France -- A l'attention de Mme Claire MERCIER - 23, place de Catalogne 75685 Paris Cedex 14.

La proposition devra aussi être communiquée par mail aux adresses suivantes :

claire.mercier@franceguide.com et stephane.grollier@franceguide.com

Une audition éventuelle des propositions retenues est prévue **au cours de la semaine du 27 septembre (mardi ou mercredi)**.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire relatif au contenu de l'appel d'offres concernant cette consultation peut être obtenu auprès de :

Philippe Maud'hui, 01 42 96 74 82

Philippe.maudhui@franceguide.com

Claire Mercier (uniquement par mail)

claire.mercier@franceguide.com

Stéphane Grollier, 01 42 96 74 50 (après le 1^{er} septembre)

stephane.grollier@franceguide.com